

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 25 mars 2024

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **50**

Suppléants présents : **8**

Pouvoirs : **10**

Nombre de votants : **68**

Numéro  
**2024-03-25-035**

Point de l'ordre du jour  
**27**

Objet  
**Administration Générale  
– Ressources Humaines –  
Création d'un emploi non  
permanent suite à un  
accroissement  
temporaire d'activité  
pour le service  
Développement Durable**

Date de convocation  
**15 mars 2024**

Affichage de la convocation  
**15 mars 2024**

Rapporteur  
**Monsieur BOUTET**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars à 18 heures, se sont réunis à la salle « Clé des Champs » de Préaux sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Bruno LEGER** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. NAVE Alain , Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. SOLER Laurent, M. BOUCHER Bruno, M. TIHI Frédéric, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, M. CAJOT Norbert, M. GAMELIN Fabrice, M. LELOUARD Patrick, M. HOUEL Dominique, M. GUEVILLE Roland, Mme DOUILLET Jasmine, M. OCTAU Nicolas, M. VALLÉE Patrick, Mme LECAUDE Fabienne, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, M. GOSSE Emmanuel, Mme LAMBARD Stéphanie, M. POISSANT Christian, Mme CLABAUT Anne-Sophie, M. BONHOMME Patrice, Mme AUTIN Christèle, M. MARMORAT Philippe, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, M. HOGUET Christophe, , M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, M. NIEL Jacques, M. NION Patrice

### Suppléants présents :

M. GRISEL Christophe, Mme MOHN Marie Gabrielle, M. VAUCLIN Michel, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. BLAINVILLE Didier, Mme BELLARD-VALLEE Emma, Mme SHOEGEL Christelle, MME AUBER Française

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. HERBET Eric  
M. CORDIER Julien a donné pouvoir à Mme DURAME Delphine  
Mme THIERRY Nathalie a donné pouvoir à Mme FOURNEAUX Béatrice  
M. DEHAIS Jean-Jacques a donné pouvoir à M. EDDE Jean-Marie  
M. LEMETAIS Dany a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice  
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel  
M. TAILLEUR Romain a donné pouvoir à M. MARMORAT Philippe  
Mme DUCHESNE Stéphanie a donné pouvoir à Mme CLABAUT Anne-Sophie  
Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. NIEL Jacques  
M. OTERO Fabrice a donné pouvoir à M. LEGER Bruno

### Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. de LAMAZE Edouard, M. LÉBOUCHER Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, M. ALIX Dominique, Mme BOURGUIGNON Sandrine, Mme COOL Frédérique, M. DU MESNIL François-Régis, M. GRENTE Manuel, Mme BAILLEUX Colette, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, M. POYEN Jean-Luc, M. VANDERPERT Thierry, M. BERTRAM Xavier, M. LANGLOIS Thierry, M. SAGOT Pascal, M. ROLLINI André, Mme SAHUT Géraldine, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. AVENEL Éric, M. DUPUIS François, M. MOLMY Georges

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Jacques BOUTET Vice-Président en charge des Ressources Humaines et du Dialogue social qui rappelle au Conseil Communautaire que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il expose également au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de prévoir un renfort temporaire pour le service Déchets Environnement, afin d'en seconder sa responsable.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Communautaire de créer, à compter du 15 Avril 2024 un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du Service Déchets Environnement.

Vu :

- ✓ Le Code Général des collectivités territoriales ;
- ✓ L'article L.332-23 1<sup>er</sup> du Code Général de la Fonction Publique
- ✓ L'arrêté préfectoral du 08 mars 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 modifié portant sur les statuts de la CCICV ;
- ✓ L'avis du Comité Social Territorial en date du 20 mars 2024 ;

## Délibération

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de :

- Créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial pour effectuer les missions de renfort du service Déchets Environnement suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35 ème , à compter du 15 Avril 2024 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- Fixer la rémunération par référence compris entre l'indice brut 367 à 432 indice majoré 366 à 387, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2024.

Nombre de votants	68
Votes pour	68
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,

Le Président de la Communauté

  
Éric HERBET



Le Secrétaire de séance

  
Bruno LEGER

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20240325-2024-02-25-035-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024